

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 11 MARS 2019, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, François Potvin et Robin Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Jocelyn Robert.

40-2019

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

41-2019

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11-02-2019, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes des mois de décembre 2018 et janvier 2019
8. Avis de motion - Règlement 543-2019, modifiant le règlement de zonage 424-2011
9. Avis de motion - Règlement 544-2019, modifiant le règlement sur les permis et certificats 427-2011
10. Avis de motion - Règlement 545-2019 modifiant le règlement concernant les nuisances 522-2017 S.Q.-17-03
11. Adoption du règlement 542-2019, modifiant le règlement S.Q.-04-06 (342-2004) concernant les systèmes d'alarme
12. Servitude de passage pour la Ville de Normandin au rang Nord
13. Services professionnels - Réhabilitation d'infrastructure (4 tronçons)
14. Réfection de l'avenue du Rocher ouest (resurfacement et ponceaux) - PAVL (volet RIRL)
15. Nomination d'un représentant sur le CA de l'OMH Maria-Chapdelaine
16. Renouvellement du contrat d'opération d'une fourrière municipale
17. Entente avec le MTQ - Procédure pour fermeture de route en situation d'urgence
18. Nomination au poste de préposé à l'entretien CAO et CS
19. Correspondance
20. Rapport des élus
21. Questions du public
22. Varia
 - a) ~~Registre des armes à feu~~
23. Prochaine assemblée publique le 15 avril 2019
24. Levée de l'assemblée

42-2019

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

43-2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11-02-2019, AVEC
DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 11 février 2019, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 11 février 2019, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

44-2019

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

45-2019

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Programme musique-études	
Spectacle de Yvon Gilbert (2 billets)	50 \$
Corporation du Moulindes Pionniers de La Doré inc.	
Hommage aux bâtisseurs - Souper et soirée (2 billets)	100 \$
Société Alzheimer Saguenay-Lac-Saint-Jean	
Levée de fond et soirée musicale	50 \$
Artistes et Artisans en Arts Visuels de la MRC Maria-Chapdelaine	
25e anniversaire - Don	50 \$
Politique de subvention pour achat de couches lavables	
Remboursement pour une demande	50 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: aucune.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

46-2019

APPROBATION DES COMPTES DES MOIS DE
DÉCEMBRE 2018 ET JANVIER 2019 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes des mois de décembre 2018 et janvier 2019 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes des mois de décembre 2018 et janvier 2019 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de décembre 2018, pour un montant de 764 644.90 \$ et du mois de janvier 2019, pour un montant de 465 740.92 \$, le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élue mandatée à cette fin.

REPRODUCTION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 12-2018 ET 01-2019

Je soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

47-2019

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 543-2019,
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 424-
2011 :

Monsieur le conseiller Daniel Boisclair donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, un règlement numéro 543-2019 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 424-2011 afin d'autoriser les poules en milieu urbain.

Un projet de ce règlement est également présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption.

48-2019

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 544-2019,
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET
CERTIFICATS 427-2011 :

Monsieur le conseiller François Potvin donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, un règlement numéro 544-2019 ayant pour objet de modifier le règlement de sur les permis et certificats 427-2011 afin d'autoriser les poules en milieu urbain.

Un projet de ce règlement est également présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption.

49-2019

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 545-2019
MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT
LES NUISANCES 522-2017 S.Q.-17-03 :

Monsieur le conseiller Robin Gauthier donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, un règlement numéro 545-2019 ayant pour objet de modifier le règlement concernant les nuisances 522-2017 (S.Q.-17-03) pour protéger les citoyens contre les nuisances potentielles dues à l'autorisation des poules en milieu urbain.

Un projet de ce règlement est également présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

50-2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT 542-2019,
MODIFIANT LE RÈGLEMENT S.Q.-04-06 (342-
2004) CONCERNANT LES SYSTÈMES
D'ALARME :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 février 2019;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement numéro 542-2019 modifiant le règlement S.Q.-04-06 (342-2004) concernant les systèmes d'alarme.

NOTE: Le règlement est reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

51-2019

SERVITUDE DE PASSAGE POUR LA VILLE DE
NORMANDIN AU RANG NORD :

ATTENDU que la Ville de Normandin a installé un tuyau d'amenée ainsi qu'un réducteur de pression sur le lot numéro 3 307 994 du Cadastre du Québec appartenant à monsieur Bruno Fortin, pour que l'aqueduc de la Ville de Normandin puisse rendre le service d'Eau au chemin du Rang Dix;

ATTENDU que la Ville de Normandin est responsable des équipements installés sur ce lot de terre et responsable des dommages pouvant être occasionnés par ceux-ci audit lot de terre;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que la Ville de Normandin obtienne de monsieur Bruno Fortin, une servitude réelle et perpétuelle de passage à pied et en véhicule de toute nature pour accéder à ses installations, pour la réparation, l'entretien et la modification de ses équipements.
- b) Que la Ville de Normandin étant responsable des installations et des bris pouvant être occasionnés par celle-ci audit lot de terre, s'engage à réparer et remettre le terrain dans le même état qu'il était avant ces interventions, le tout à ses frais.
- c) Que monsieur Mario Fortin et madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière soient autorisés à signer l'entente concernant le droit de passage sur le lot 3 307 994 pour et au nom de la Ville.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

52-2019

SERVICES PROFESSIONNELS - RÉHABILITATION
D'INFRASTRUCTURE (4 TRONÇONS) :

CONSIDÉRANT que dans le cadre de notre entente de collaboration avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, nous devons produire une évaluation du coût des travaux pour les différents sites prévus;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin accepte l'offre de services professionnels de la firme Norda Stelo pour la production d'une évaluation des coûts de travaux pour les différents sites prévus, au coût de 3 820 \$ plus taxes, selon un budget horaire estimé.
- b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des Travaux publics soit autorisé à signer l'offre de service, pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

53-2019

RÉFECTION DE L'AVENUE DU ROCHER OUEST
(RESURFAÇAGE ET PONCEAUX) - PAVL (VOLET
REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES
ROUTIÈRES LOCALES) :

ATTENDU que la Ville de Normandin a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC Maria-Chapdelaine a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU que la Ville de Normandin désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la Ville de Normandin s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU que la Ville de Normandin choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

54-2019

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUR LE
CA DE L'OMH MARIA-CHAPDELAINE :

CONSIDÉRANT le regroupement des huit (8) offices municipaux d'habitation de la MRC Maria-Chapdelaine, effectif depuis le 1^{er} janvier 2019;

CONSIDÉRANT que ce nouvel office regroupe les huit (8) offices sur le territoire de la MRC Maria-Chapdelaine incluant celle de Normandin;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau plan d'affaires a été déposé et accepté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

CONSIDÉRANT que suite au regroupement, un nouveau conseil d'administration doit être formé;

CONSIDÉRANT qu'un poste au sein du nouveau conseil d'administration est disponible pour le secteur GEANT pour un représentant des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'après discussion avec les cinq (5) maires du secteur GEANT, il a été proposé que ce soit un représentant de Normandin qui débute le mandat;

CONSIDÉRANT qu'à la fin du mandat du représentant de la Ville de Normandin sur le CA du nouvel office, un ordre déterminé sera appliqué;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités du secteur GEANT fournira, en ordre d'alternance, un représentant pour siéger au CA de l'OMH en suivant l'ordre des municipalités du GEANT, soit à la suite de Normandin: Saint-Thomas-Didyme, Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines et Albanel;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) Que monsieur Daniel Boisclair soit nommé pour siéger sur le CA de l'OMH Maria-Chapdelaine.
- b) Qu'une copie de cette résolution soit transmise aux autres municipalités du GEANT (Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel et Saint-Thomas-Didyme), ainsi qu'à l'Office d'habitation Maria-Chapdelaine.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

55-2019

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT
D'OPÉRATION D'UNE FOURRIÈRE
MUNICIPALE :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

- a) Que le conseil municipal de Normandin accepte de renouveler l'entente d'opération de la fourrière municipale avec "Le Refuge Animal inc.", du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, au coût total de 13 846.00 \$ plus taxes, sur lequel est déduit le montant estimé des revenus de licences de chiens (8 250 \$) payées par les résidents de Normandin, et le solde (5 596.00 \$), plus les taxes du contrat total, étant payable en deux versements égaux de 3 834.72 \$.
- b) Que monsieur Mario Fortin et madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière de la Ville de Normandin, soient mandatés pour signer tous les documents nécessaires à cette fin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

56-2019

ENTENTE AVEC LE MTQ - PROCÉDURE POUR
FERMETURE DE ROUTE EN SITUATION
D'URGENCE :

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'établir clairement des procédures pour fermeture de route en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a pris connaissance du document et qu'il approuve l'entente proposée;

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) Que le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière à signer une entente avec le ministère des Transports du Québec, concernant les procédures pour fermeture de route en situation d'urgence.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

57-2019

NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ À
L'ENTRETIEN CAO ET CS :

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de préposé à l'entretien de la Chute à l'Ours et du Centre sportif;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jimmy Imbeault répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal officialise la nomination de Monsieur Jimmy Imbeault au poste de préposé à l'entretien de la Chute à l'Ours et du Centre sportif qui débutera le 29 avril prochain, le tout selon les avantages et salaires prévues à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

58-2019

CORRESPONDANCE :

MRC Maria-Chapdelaine; OBJET: Réception d'un montant de 6 100 \$ provenant du Fonds de la ruralité.

Ministre du Tourisme, des Langues officielles et de la Francophonie; OBJET: Accusé réception de notre résolution concernant les décisions prises par l'Ontario affectant les services en français dans cette province.

Ministre des Transports; OBJET: Confirmation d'une aide financière de 9 450 \$ en remboursement des frais pour l'entretien de la signalisation aux passages à niveau.

59-2019

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune des élues et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

60-2019

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

61-2019

VARIA :

Aucun.

62-2019

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 15 AVRIL
2019 :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

63-2019

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 38.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière